

GESTION PUBLIQUE CAMPAGNE DE MUTATIONS 2012 INFORMATIONS PRATIQUES



Alors que la campagne des mutations 2012 va s'ouvrir dans quelques jours, la Direction Générale vient de présenter les évolutions pour les prochains mouvements.

CE QUI NE CHANGE PAS

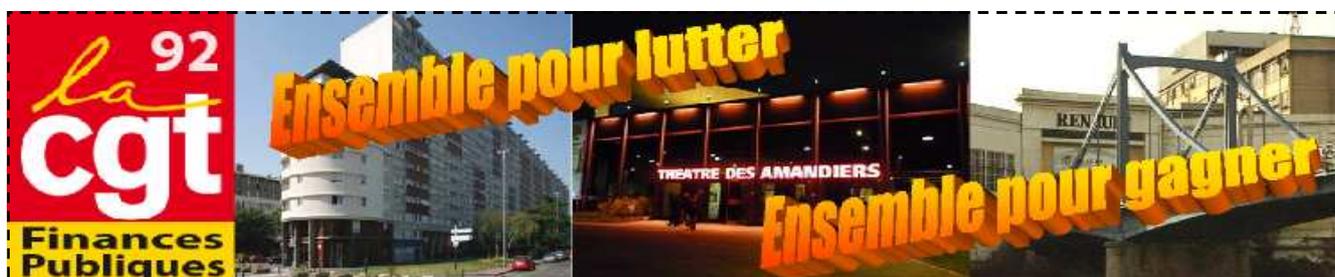
- ◆ Les demandes de mutations pour convenance personnelle doivent être déposées entre le 16 août et le 30 septembre 2011 pour une prise de rang valant pour les mouvements des 1er avril et 1er septembre 2012.
- ◆ Les agents sont affectés au département en mutation nationale (exceptés pour les emplois informatiques et les rapprochements de domicile en Ile de France).
- ◆ Il y aura 2 mouvements principaux (1er avril et 1er septembre), assortis de mouvements complémentaires et un mouvement spécifique sur poste au 1er juillet 2012.
- ◆ Les demandes prioritaires doivent être déposées au 17 octobre 2011 pour le mouvement du 1er avril 2012.
- ◆ Les motifs de priorités et les pièces justificatives à y apporter restent inchangés :
 - rapprochement d'époux, PACS ou concubins,
 - handicap de l'agent,
 - retour du réseau hors-métropole ou affectation après mouvement spécifique,
 - rapprochement de domicile au sein de l'Ile de France,
 - santé de l'agent,
 - situation familiale ou sociale de l'agent.
- ◆ Les clés de répartition pour les mouvements se décomposent de la façon suivante :
 - **Pour le 1er avril :**
 - une mutation pour convenance personnelle,
 - une mutation prioritaire,
 - une réintégration non prioritaire ou à défaut une mutation prioritaire,
 - une mutation prioritaire.
 - **Pour le 1er septembre :**
 - une mutation prioritaire,
 - une mutation prioritaire,
 - une réintégration prioritaire ou à défaut une mutation pour convenance personnelle,
 - une mutation pour convenance personnelle.
- ◆ Possibilité d'annuler sa demande dans les jours qui suivent la publication des tableaux, possibilité de refuser une mutation (avec ou sans pénalisation).
- ◆ Le classement des demandes se fait à l'ancienneté de la demande pour les agents dans les cas suivants :
 - agent ayant déposé une demande de mutation prioritaire,
 - agent ayant déposé une demande de réintégration,
 - agent précédemment inscrit en convenance personnelle et renouvelant sa demande.

CE QUI CHANGE

- ♦ **Passage de 3 à 5 départements** pouvant être sollicités en convenance personnelle.
- ♦ Les demandes de mutations pour **rapprochement peuvent être sollicités sur le département du domicile familial y compris si le couple n'a pas d'enfant.**
- ♦ Les **nouvelles demandes en convenance personnelle** seront départagées selon l'**ancienneté administrative** et non plus selon l'ancienneté de la demande.
- ♦ Le **délai de séjour est ramené à un an** en tenant compte de la date d'installation effective dans les fonctions.
- ♦ La **mutabilité s'appréciera à la veille de la CAP** de constitution des tableaux et non plus au 1er septembre.
- ♦ Les **agents en fonction dans un SIP et ayant opté pour la filière fiscale** ou détachés dans le cadre des passerelles **pourront participer au mouvement de leur choix** (filière fiscale ou filière gestion publique).
- ♦ La **pénalisation pour refus de mutation est ramenée à un an** (avec effet rétroactif pour les refus antérieurs).
- ♦ Le **mouvement spécifique 2012 sera ouvert aux agents des 2 filières.** Les agents de la filière gestion publique seront classés devant les agents de la filière fiscale. La durée de séjour est ramenée à 2 ans en perdant le priorité.

Un an après le début des discussions sur les règles de gestion, la CGT Finances Publiques considère que les propositions de la Direction Générale manquent cruellement d'ambition. Le calendrier exact de la convergence (situation pendant laquelle les règles de gestion des 2 filières vont se rapprocher) est toujours fluctuant, puisque conditionné à la faisabilité informatique.

Vous pouvez retrouver le dossier complet sur le site de la CGT Finances Publiques 92 à l'adresse suivante : www.financespubliques.cgt.fr/92/spip.php?article1010



Je me syndique à la CGT Finances Publiques

NOM :

GRADE :

PRENOM :

ECHELON :

TEMPS PARTIEL :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

DATE :

SIGNATURE :

A remettre à un militant CGT ou à adresser au local CGT - DDFiP Nanterre (porte 12-26)